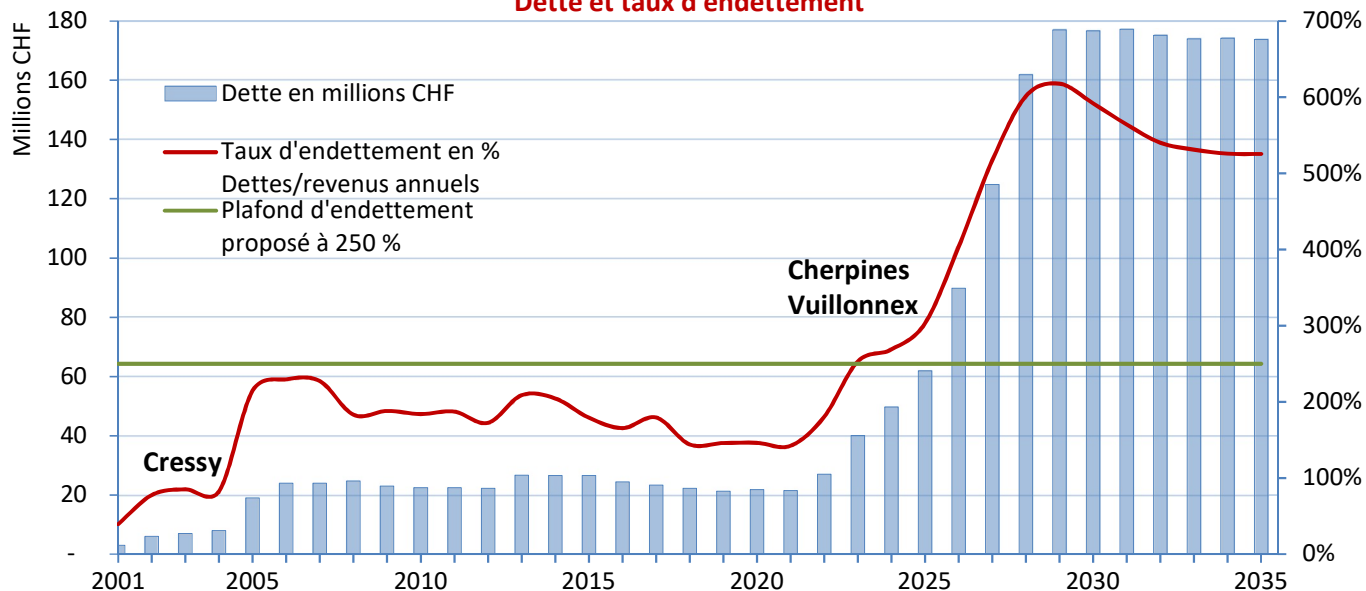


Pétition au Conseil municipal de la commune de Confignon

Pour la maîtrise des coûts liés à la construction des nouveaux quartiers, la transparence du financement des Grands projets d'aménagement et le vote d'un plafond à l'endettement

CONFIGNON 2001 - 2035 Dette et taux d'endettement



La Cour des comptes a indiqué dans son rapport d'audit de gestion des Grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon, du 13 décembre 2019 : "Confignon a la particularité d'être une commune de taille moyenne (moins de 5'000 habitants actuellement) avec peu d'entreprises installées sur son territoire. **La situation financière est précaire**, puisqu'elle est fortement endettée à la suite de la construction du quartier de Cressy et qu'elle présente régulièrement un compte de résultat déficitaire. Elle ne dispose pas de réserves de recettes fiscales, car son centime additionnel est élevé (taux de 47)." La Cour des comptes a par ailleurs constaté des données financières insuffisantes.

Préoccupés par l'absence d'une planification financière de la commune intégrant la dette actuelle (22 mio), la totalité des coûts liés à la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex (145 mio), les mandats d'études et autres investissements (10 mio), Demain Confignon a réalisé une projection de l'évolution de la dette et du taux d'endettement sur la base du rapport de la Cour des comptes. **La situation est alarmante !**

Aussi, nous demandons au Conseil municipal de Confignon :

- **de geler les Grands projets** : le PLQ Vuillonex, le PLQ Cherpines et le Plan directeur communal **jusqu'à la publication d'un plan financier réaliste intégrant tous les coûts** mentionnés par la Cour des comptes (constat 7) ;
- **de fixer un plafond à l'endettement** des dettes propres de la commune à 250 % des produits bruts financiers et à 125 % pour le cautionnement afin de préserver les Confignonnais-es et les générations futures d'un surendettement hors normes et d'une hausse importante des impôts.

Pétition disponible aussi en ligne <http://www.demainconfignon.ch/> à renvoyer d'ici au 15 février 2020

par courrier à Demain Confignon, Frédéric Reverchon, chemin de Vuillonex 51, 1232 Confignon ou

par message à contact@demainconfignon.ch (Soutien pétition plafond endettement, nom, prénom, adresse)

Nom (majuscule)	Prénom (usuel)	Adresse (rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Les nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex. Combien ça coûte ? Qui va payer ?

A la suite du déficit record de 2.2 millions aux comptes 2017 alors que la commune prévoyait un budget de 14 millions à l'équilibre, des habitants préoccupés par la situation financière de la commune, en regard des investissements gigantesques à venir liés à la construction des nouveaux quartiers, se sont résolus à interpeller la Cour des comptes afin de s'assurer de la capacité de Confignon à financer ces Grands projets.

"Un endettement brut par rapport aux revenus annuels compris entre 150 % et 200 % est considéré comme mauvais et qualifié de critique au-delà", conformément à la recommandation n° 18 de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. A Confignon, le taux d'endettement s'élevait à 215 % en 2014 avec une dette de 26.6 millions puis à 180 % en moyenne pour ces cinq dernières années.

Au niveau fédéral, le frein à l'endettement est d'ailleurs inscrit à l'article n° 126 de la Constitution. La règle plafonne les dépenses en fonction du montant des recettes et définit un taux d'endettement de 30 %. La Constitution de la République et canton de Genève comprend aussi le principe du frein à l'endettement à l'article 156 : **"l'Etat maîtrise l'endettement et le maintient à un niveau qui ne menace pas les intérêts des générations futures"**.

La Cour des comptes a indiqué dans son rapport d'audit du 13 décembre 2019 : **"Confignon a la particularité d'être une commune de taille moyenne (moins de 5'000 habitants actuellement) avec peu d'entreprises installées sur son territoire. La situation financière est précaire, puisqu'elle est fortement endettée à la suite de la construction du quartier de Cressy et qu'elle présente régulièrement un compte de résultat déficitaire. Elle ne dispose pas de réserves de recettes fiscales, car son centime additionnel est élevé (taux de 47)." ¹**

Elle a aussi relevé que la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex vont nécessiter des **"investissements colossaux"** pour Confignon avec un **"risque financier significatif"** ² :

- 43 millions pour les équipements et espaces publics obligatoires à la charge de Confignon
- 102 millions pour les infrastructures sportives et culturelles dont seuls 61 % ont été inclus dans le plan financier. Plan-les-Ouates prévoit aussi une participation à hauteur de 102 millions.

La Cour des comptes a par ailleurs constaté que **"les données financières étaient insuffisantes"** (constat 7). Elle a octroyé au Conseil administratif un délai au 31 décembre 2021 pour intégrer tous les éléments, soit la totalité des investissements des équipements culturels et sportifs, les coûts liés à la politique du logement, les mandats d'études et l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA). Elle a observé de plus **"une incertitude importante sur le profil des futurs habitants des nouveaux quartiers et, par conséquent, sur les recettes fiscales"**. ³

Préoccupés par l'absence d'une planification financière de la commune intégrant la dette actuelle (22 mio), la totalité des coûts liés à la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonex (145 mio), les mandats d'études et autres investissements (10 mio), Demain Confignon a réalisé une projection de l'évolution de la dette et du taux d'endettement sur la base du rapport de la Cour des comptes. **La situation est alarmante !**

La dette de la commune pourrait s'élever à près de 180 millions, correspondant à un taux d'endettement de 600 %, soit le triple du seuil critique fixé à 200 % !

Le Conseil administratif, sans savoir si la commune peut supporter une telle charge financière, entend proposer au Conseil municipal, au mois de mai 2020, après les élections municipales mais avant l'entrée en fonction des nouveaux élus, le vote des Grands projets : le PLQ Vuillonex, le PLQ Cherpines et le Plan directeur communal. Le financement de ceux-ci ne devrait-il pas être assuré avant leur approbation par le Conseil municipal, selon vous ?

Les Confignonnais-es souhaitent que le Conseil administratif communique **avec sincérité et transparence** sur la capacité de la commune à financer la construction des nouveaux quartiers et à s'endetter.

Aussi, nous demandons au Conseil municipal **de geler les Grands projets jusqu'à la publication d'un plan financier réaliste** intégrant tous les coûts et **de fixer un plafond à l'endettement** des dettes propres de la commune.

Pour préserver les Confignonnais-es et les générations futures d'un surendettement hors normes et d'une hausse importante des impôts, nous vous invitons à signer la pétition au verso.

¹ Audit de gestion des Grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon
Rapport de la Cour des comptes du 13 décembre 2019, page 45

² Rapport de la Cour des comptes du 13 décembre 2019, pages 39, 40 et 42

³ Rapport de la Cour des comptes du 13 décembre 2019, pages 41 et 42